

A

Annexe n°4

Extrait du courrier de Monsieur Combrexelle, Directeur Général du Travail, à Monsieur le Professeur Brochard, Président de la Société Française de Médecine du Travail, du 21 août 2008, dans le cadre de la préparation du séminaire de la Société Française de Médecine du Travail des 4 et 5 septembre 2008 sur les recommandations en Santé au travail.

L'utilisation des Thésaurus validés

La mise en œuvre d'actions de prévention dans le milieu professionnel nécessite de développer une approche populationnelle de la Santé au travail. Dans cette optique, il importe que les recueils de données de santé, d'expositions, d'emplois et de secteurs d'activité soient effectués selon les mêmes nomenclatures. Tous les professionnels de santé (médecins du travail, consultations de pathologie professionnelle, InVs (SPF), etc.) doivent pouvoir se référer aux mêmes Thésaurus si l'on veut obtenir des données comparables, notamment par le biais des rapports annuels (Raf et Ram).